

à vingt-cinq mille dollars. D'ailleurs \$125.00 est un chiffre modeste, si vous songez au commerce des livres, de l'abonnement du médecin, à la musique et autres sources de revenus qu'ont les collèges. Nous sommes prêts à parier que le collège des Jésuites fait au moins \$20,000 par année de bénéfices, que le collège St-Laurent fait au moins \$25,000, que le collège de Joliette fait plus de \$10,000, que le collège de l'Assomption fait environ \$10,000, et que pas un à part celui de Valleyfield, fait moins de \$5,000.

Puisque tous font des bénéfices, pourquoi leur donner des octrois ? Que ne prend-on cet argent pour fonder et soutenir des écoles dans les paroisses pauvres ?

Les gouvernements ont successivement donné ces octrois à nos maisons de haut enseignement parce qu'ils ont peur des soutanes qui les dirigent. C'est de la poltronnerie.

Il y a quelque temps, causant de la question d'éducation avec un Jésuite farouche, celui-ci s'écriait à travers un rire insolent : " Nous n'avons pas peur des gouvernements, mais les gouvernements ont peur de nous." Quelle outrecuidance !

Soyons donc des hommes et ayons une fois le courage de faire notre devoir.

PETIT - FRÈRISME

C'est du *Petit-frérisme*, lecteurs, que je veux vous entretenir. Ne cherchez pas ce mot dans le dictionnaire, vous ne l'y trouveriez point.

Petit-frérisme constitue un néologisme que l'Académie française ne tardera sans doute pas à adopter, car ce terme est aujourd'hui couramment employé en France pour désigner le crime de pédérastie perpétré sur de jeunes enfants, par un immonde personnage quelconque. Frappé de la fréquence de ce crime chez les petits frères ignorants, le peuple, avec sa logique impitoyable, l'a appelé *Petit-frérisme*.

En effet, la statistique officielle a constaté que sur cent individus flétris par les tribunaux pour avoir souillé l'enfance, *quatre-vingt-sept* appartiennent à cet ordre ordurier créé par le bienheureux La Salle dont Léon XIII, par un véritable défi à l'opinion publique, vient, au lendemain des scandales de Lille, de demander au cardinal Mazella, préfet de la congrégation des Rites, de préparer l'acte de canonisation.

Si, dans cette statistique, on veut tenir compte des fugitifs, des latitents, de tous ceux dont les crimes sont restés ignorés grâce à la complicité de leurs co-intéressés, on peut hardiment affirmer que la proportion s'élève à 280 petits frères sur 300 misérables.

Pas d'équivoque, surtout. Je ne dis point que tous les petits frères se rendent coupables de crimes du genre de ceux que l'on n'a eu que trop souvent, hélas ! à porter à leur triste bilan ; mais il faut bien